

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-006 – Achat mini-bus 9 places - SOCIÉTÉ MARTENAT-IVECO**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la sollicitation des fournisseurs et les devis réceptionnés,
- Considérant l'offre restreinte du marché automobile professionnel et la proposition financière de la SOCIETE MARTENAT-IVECO correspondant aux besoins de la commune,

**DÉCIDE**

**Article 1** – D'autoriser l'achat d'un mini-bus 9 places FIAT E-SCUDO Combin taille XL auprès de la SOCIETE MARTENAT-IVECO sise zone artisanale 1 Rue des Coursons - 14630 CAGNY pour un montant de 41 170,20 € H.T. soit 49 404,24 € T.T.C.

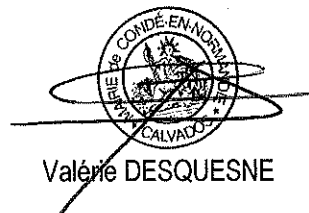
**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 4 janvier 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE